



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

# Conseil Communautaire

Mardi 14 juin 2016

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Etaient présents :**

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, BOULAY Patrick, VASSEUR Jocelyne, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne,

Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette ;

Marigné-Lailé : CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean-François

Moncé en Belin : PEAN Didier, NAUDON Miguel, BEATRIX Marie-Laure,

Saint Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude ;

Saint Gervais en Belin : PLU Mathilde,

Saint Ouen en Belin : PANNIER Olivier, BIGOT Yolande;

Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul ;

Conseillers communautaires.

**Etaient absents ou excusés :**

Ecommoy : RAUDIN Isabelle donne pouvoir à SCHIANO Fabienne ; BEUCHER Rachel donne pouvoir à GOUHIER Sébastien ;

Moncé en Belin : BOYER Irène donne pouvoir à PEAN Didier ; LAGACHE Claudy ;

St Biez en Belin : PORTEBOEUF Cécilia donne pouvoir à BIZERAY Jean-Claude ;

St Gervais en Belin : LECOMTE Bruno donne pouvoir à PLU Mathilde ; BOULAY Jean-Marie ;

Teloché : SEBILLET Marie-Noëlle donne pouvoir à BOISSEAU Paul ; PROU Stéphanie ;

**Egalement présents :**

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)

HELBERT Anne-Cécile (Directrice Générale Adjointe)

M. PANNIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 17 mai 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

## 1°/ Adoption des comptes de gestion et du compte administratif 2015 du CIAS

Il sera proposé aux élus de délibérer afin d'adopter le CA 2015 du CIAS qui s'établit comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	2 787 954.51 €
- recettes de fonctionnement :	2 780 169.85 €
- résultat de l'exercice :	- 7 784.66 €
- excédent reporté :	112 283.33 €
- résultat de clôture :	+ 104 498.47 €
- dépenses d'investissement :	265 510.79 €
- recettes d'investissement :	26 486.13 €
- résultat de l'exercice :	- 239 024.66 €
- excédent reporté :	251 107.35 €
- résultat de clôture :	+ 12 082.69 €

Le compte de gestion et le compte administratif sont en tous points concordants.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 du CIAS tels que présentés ci-dessus.

## 2°/ Décisions modificatives au Budget Général de la CdC

Suite à une remarque de la préfecture, la présidente propose de modifier le budget général de la CdC de manière à :

- reprendre les déficits du budget annexe clos d'Alpha Concept (2011) et l'excédent du Petit Raidit, en rééquilibrant le budget par le biais des dépenses imprévues soit :
  - déficit de fonctionnement Alpha Concept : 14 495.47 €
  - déficit d'investissement : 27 425.17 €
  - excédent de fonctionnement Petit Raidit : 0.16 €.
- intégrer des frais d'études et d'insertion dans les immobilisations correspondantes concernant le local jeunes de St Ouen, les services techniques, l'école de musique et la montée en débit. Ce sont des écritures d'ordre qui s'équilibrent de recettes et dépenses.

Ceci exposé, après présentation des crédits et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative au Budget Général de la CdC telle qu'indiquée dans le tableau annexé à la délibération.

## 3°/ Modification de la délibération relative au montant de travaux de la MED

La Présidente propose au Conseil communautaire de modifier la délibération prise le 26 avril dernier de manière à corriger le montant de travaux (845 149.76 €) suite à une erreur commise par le maître d'œuvre sur le rapport d'analyse des offres :

Montant total du marché : 889 428 € décomposé de la manière suivante :

- Investissement de 814 760 €

- Fonctionnement **sur 3 ans** de 27 629 €
- Tranches conditionnelles de 1 à 8 : 5 880 € chacune (soit au maximum 47 040 €, l'entreprise pense qu'il faudra affermir au moins une tranche conditionnelle).

L'affermissement des tranches conditionnelles ne sera connu de manière certaine que dans quelques semaines. Il est proposé au Conseil d'autoriser la Présidente à affermir une ou plusieurs tranches dès lors que le besoin sera mesuré.

Enfin, la Présidente expose que le Bureau communautaire a commandé 2 études supplémentaires pour la montée en débit de 2 sous-répartiteurs aujourd'hui non éligibles (Moncé et Laigné). En fonction du résultat de cette étude, des travaux supplémentaires seront à réaliser. Un avenant sera alors nécessaire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération du 26 avril dernier, autorise la Présidente à modifier l'acte d'engagement avec la société FM PROJET et charge la Présidente d'affermir les tranches conditionnelles dès lors que le besoin sera mesuré.

#### **4°/ Modifications des statuts de la Communauté de communes**

La Présidente propose au Conseil communautaire de modifier les statuts de la CdC.

La Préfecture est revenue sur son courrier qui indiquait que le transfert à la CdC des contributions au SDIS était illégal. Ainsi, elle annonce qu'elle nous autorise à ajouter dans les compétences facultatives, la compétence suivante « C9 : contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours ». Cette compétence rentre en vigueur dès publication de l'arrêté préfectoral.

Par ailleurs, il convient de modifier la compétence obligatoire « Développement économique » afin de la rendre conforme aux dispositions de la loi NOTRe.

Le bloc de compétences serait ainsi rédigé « A.1 : Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

A noter que la CdC a un délai maximum de 2 ans pour définir l'intérêt communautaire. Elle ajoute que ce nouveau libellé de compétence a un impact sur le bloc de compétence « Aménagement de l'espace » et qu'il convient de supprimer les dispositions A2.1 et 2.2 et de modifier l'actuel A2.3 en y ajoutant « zones d'aménagement concerté à vocation économique ».

Enfin, la loi NOTRe rend obligatoire deux compétences qui sont aujourd'hui dans nos statuts en optionnelles :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (B.1.4)
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (B.2.1)

Elles seront numérotées respectivement A.3 et A.4.

Ces dispositions rentreront en vigueur au 1er janvier 2017.

La Présidente rappelle que chaque Conseil municipal doit se prononcer sur ces modifications dans un délai maximal de 3 mois.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la rédaction des nouveaux statuts proposés ci-annexés.

#### **5°/ Création d'un poste d'animateur principal 2ème classe au service Jeunesse**

La Présidente propose au Conseil communautaire de créer un poste d'animateur principal 2ème classe à compter du 1er septembre 2016 à temps complet. Ce poste concerne la responsable du service Jeunesse en charge également des états CAF qui est lauréate du concours correspondant depuis 2 ans. Ce changement de cadre d'emploi correspond au poste occupé actuellement et induit une période de stagiairisation durant 1 an minimum avant titularisation. Ce changement n'aura pas d'incidences financières.

Mme CHABAGNO ajoute que ce changement est une suite logique à la formation suivie par l'agent ainsi que son accès au concours.

M. BOISSEAU souligne que l'incidence financière ne sera pas immédiate mais à long terme puisque l'avancement des échelons en Cat.B n'est pas comparable à celui de la Cat.C.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet au service Jeunesse à compter du 1er septembre 2016.

#### **6°/ Création de deux CDD pour accroissement temporaire d'activité au service Jeunesse**

Suite à une réflexion sur le fonctionnement du service Jeunesse, Olivier PINEAU explique qu'il faudrait pérenniser un binôme sur Ecommoy et en créer un sur St Ouen afin d'offrir une meilleure qualité des activités et surtout avoir un accueil qui respecte les normes d'encadrement. D'autre part, il faudrait créer également un poste d'animateur stable pour le secteur des pré-ados. La proposition validée par le Comité Enfance-Jeunesse serait de recruter un animateur qui serait en binôme sur St Ouen pour les périodes scolaires et également référent pré-ados sur les périodes de vacances.

Il est donc proposé au Conseil de créer deux CDD pour accroissement temporaire d'activité :

- Un CDD de 35h/semaine en qualité d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée d'un an, à compter du 20/06/2016, pour le local jeunes de Laigné-St Gervais.
- Un CDD de 35h/semaine en qualité d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée d'un an, à compter du 29/08/2016, pour le local jeunes de St Ouen-St Biez en période scolaire et les Préados sur les périodes de vacances.

Mme CHABAGNO précise que ces deux propositions ont déjà été débattues et validées par le Comité Enfance-Jeunesse.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la création de deux CDD telle qu'exposée ci-dessus.

## **7°/ Augmentation du temps de travail de deux agents au multi-accueil de Moncé en Belin**

Mme CHABAGNO rappelle l'historique du multi-accueil de Moncé. Il a été créé en tant que halte-garderie et est passé multi-accueil à partir de septembre 2012, avec un agrément pour 12 places (8 en crèche, 4 en halte-garderie), sur une amplitude d'ouverture de 8h à 18h tous les jours sauf le mercredi. La masse salariale n'a pas augmenté lors de ce changement.

Après 4 années de fonctionnement et au vu de l'accroissement des effectifs accueillis, l'équipe en place s'essouffle et a peu de latitude pour les absences. Les professionnelles n'ont pas l'impression d'offrir un accueil de qualité pour les enfants et les parents. A partir du 17 août, la fourniture des repas va demander une mobilisation supplémentaire d'une professionnelle pour le temps de préparation.

M. PEAN signale que beaucoup de familles demandent en fonction de leurs horaires de travail, une ouverture de la structure plus tôt le matin, plus tard le soir ainsi que le mercredi. Mme CHABAGNO répond que cet état de fait s'est démontré lors de la commission d'attribution des places et qu'actuellement il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes et qu'une plus grande amplitude d'ouverture nécessite une étude et des démarches en partenariat avec la PMI et la CAF.

Mme SCHIANO précise que l'ouverture du mercredi comme le demande M. PEAN, se heurtera à un problème de surface d'accueil. M. PEAN répond qu'effectivement les locaux existants ne sont pas extensibles et qu'il faudrait repenser un multi-accueil indépendant au Val Rhonne. Il trouve le délai d'étude trop long. Mme SCHIANO explique que la modification d'horaires nécessite la modification de l'agrément avec accord préalable et indispensable de la CAF et de la PMI.

M. PANNIER ajoute que les demandes de plus grandes amplitudes d'ouverture concernent aussi les accueils périscolaires. Mme DUPONT répond qu'il faut adapter les horaires au plus grand nombre et non répondre à des besoins individuels.

Mme SCHIANO présente la proposition faite pour l'organisation du multi-accueil de Moncé en Belin :

- Augmentation du temps de travail de l'auxiliaire de puériculture de 2 heures soit de 30h à 32h/semaine,
- Augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation de 4 heures soit de 24h à 28h/semaine,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de ces deux agents au multi-accueil de Moncé en Belin, telle qu'exposée ci-dessus.

## **8°/ Création d'un contrat aidé au multi-accueil de Moncé en Belin**

Afin de répondre aux besoins de l'équipe et à la charge de travail bien réelle et quantifiée sur le multi-accueil de Moncé en Belin, la Présidente propose de recruter un agent en contrat aidé d'une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable), soit en CAE à 20h / semaine, soit en Emploi d'avenir à 24h/semaine.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent en contrat aidé d'une durée de 3 ans tel qu'exposé ci-dessus.

### **9°/ Approbation de la révision allégée du PLU de Teloché**

Anne-Cécile HELBERT rappelle que le Conseil a pris une délibération en début d'année pour reprendre la modification du PLU de Teloché. Cette révision comporte trois points :

- la création d'un secteur de loisirs au Four à chaux,
- la modification du règlement pour une meilleure densification,
- la correction d'erreurs matérielles.

Le rapport du Commissaire Enquêteur en date du 5 juin 2016 indique : « Pour ces motifs résultant de mes avis tels que je les ai préalablement motivés point par point, je donne un avis favorable sans réserve au projet de révision allégée de la commune de Teloché. »

Ceci exposé après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le Dossier de la révision allégée (sans atteinte au PADD) n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Téloché.

### **10°/ Approbation de la modification n°1 du PLU de St Gervais**

Anne-Cécile HELBERT rappelle que le Conseil a pris une délibération en début d'année pour reprendre la révision allégée du PLU de Saint Gervais en Belin. Cette modification porte sur deux points :

- le changement d'orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur du Prieuré pour faciliter l'implantation d'un futur lotissement,
- la correction d'une erreur matérielle.

Le rapport du Commissaire enquêteur en date du 6 juin 2016 indique : « J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint Gervais en Belin émis par la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois, avec réserves. » Ces réserves ont été retracées dans un tableau joint à la délibération.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification n°1 du PLU de Saint Gervais en Belin, en y apportant les ajustements demandés par le commissaire enquêteur.

### **11°/ Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Biez en Belin**

Anne-Cécile HELBERT explique au Conseil communautaire la proposition d'attribuer un fonds de concours supplémentaire à la commune de St Biez en Belin d'un montant de 15 100 € pour l'année 2016 dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de Bourg exposé lors du Conseil communautaire en octobre dernier.

Elle précise qu'un précédent fonds de concours avait été attribué d'un montant de 15 100€ pour le même projet, qui avait été reconnu d'intérêt communautaire par la majorité des élus.

Elle indique que la Commune devra fournir à la fin des travaux un plan de financement définitif permettant de vérifier que le fonds de concours versé par la CdC ne dépasse pas 50% du reste à charge de la commune. Dans le cas contraire, un reversement pourra être demandé.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide par 1 voix Contre, 23 voix Pour et 1 abstention :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Biez en Belin d'un montant de 15 100 € supplémentaire conformément au plan de financement prévisionnel présenté.
- de prévoir que la commune devra fournir, à la fin de l'opération, un plan de financement définitif permettant de vérifier que le fonds de concours versé ne dépasse pas 50% du reste à charge de la commune et que dans le cas contraire, un reversement total ou partiel sera demandé.
- que la commune devra indiquer, lors des communications autour de l'opération la participation financière de la CdC.

### **12°/ Délégation du Droit de Préemption Urbain à la Commune de Laigné en Belin**

Anne-Cécile HELBERT explique qu'il est proposé au Conseil de déléguer le droit de préemption urbain à la Commune de Laigné en Belin suite à l'approbation du PLU le 26 avril dernier et à la modification du périmètre du DPU en date du 17 mai.

Elle rappelle aux élus que ce transfert ne peut être total, que la subdélégation du DPU sera également possible à l'occasion de l'aliénation d'un bien par voie d'arrêté et que la commune concernée doit accepter cette délégation par délibération.

La Commune de Laigné en Belin souhaite bénéficier de la délégation du DPU sur les zones suivantes : 1AUh et 2AUh.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la délégation telle qu'exposée ci-dessus.

### **13°/ Retrait de deux parcelles dans la délégation du DPU à la commune d'Ecommoy**

Anne-Cécile HELBERT explique qu'il est proposé au Conseil communautaire de retirer de la délégation à la Commune d'Ecommoy deux parcelles jouxtant l'hôtel communautaire cadastrées AB 151 et AB 154, ces deux parcelles étant d'intérêt communautaire. En effet, les immeubles situés au n°1 rue Gambetta et au n° 3 rue Sainte Anne sont intéressants pour agrandir éventuellement la surface de l'hôtel communautaire.

Mme DUPONT précise que l'immeuble situé rue Sainte Anne est actuellement en vente. Certains élus du Bureau sont allés le visiter car l'intérêt de cet immeuble et de son 1<sup>er</sup> étage serait de pourvoir y mettre des nouvelles surface de bureaux pour les actuels services de la CdC pour anticiper sur ses futures compétences.

Elle explique que cette préemption sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le retrait de ces deux parcelles de la délégation du DPU à la commune d'Ecommoy.

## 14°/ Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Musicale de la Sarthe

M. BOISSEAU propose au Conseil communautaire de délibérer pour autoriser la présidente à signer une convention de partenariat avec la Fédération Musicale de la Sarthe. Cette convention prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € dans le cadre du festival de musique organisé en mai sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la convention de partenariat et charge la Présidente à procéder à sa signature.

## 15°/ Adoption des tarifs Ecole de musique

M. BOISSEAU présente les tarifs de l'école de musique pour l'année 2016/2017 proposés par la commission Développement culturel et sportif. Cette proposition a également été validée par la commission Finances.

### Tarifs annuels 2016-2017

Activités	Habitant C.d.C					Habitant extérieur à la CdC
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	
<b>Tarifs pour 1 ou 2 personnes inscrites à l'école</b>						
Eveil	100,00	112,50	125,00	137,50	150,00	165,00
FM seule	200,80	225,90	251,00	276,10	301,20	331,30
Cursus complet <sup>1</sup> enfant	312,00	351,00	390,00	429,00	468,00	514,80
Cursus complet <sup>1</sup> adulte	400,00	450,00	500,00	550,00	600,00	660,00
Instrument seul <sup>2</sup> / parcours personnalisé enfant	232,00	261,00	290,00	319,00	348,00	382,80
Instrument seul <sup>2</sup> / parcours personnalisé adulte	252,00	283,50	315,00	346,50	378,00	415,80
Instrument supplémentaire <sup>2</sup>	224,00	252,00	280,00	308,00	336,00	369,60
Cursus découverte <sup>3</sup>	240,00	270,00	300,00	330,00	360,00	396,00
Chant	400,00	450,00	500,00	550,00	600,00	660,00
<b>Tarifs pour 3 personnes inscrites à l'école</b>						
Eveil	85,00	95,60	106,20	116,90	127,50	165,00
FM seule	170,70	192,00	213,30	234,70	256,00	331,30
Cursus complet <sup>1</sup> enfant	265,20	298,30	331,50	364,60	397,80	514,80
Cursus complet <sup>1</sup> adulte	340,00	382,50	425,00	467,50	510,00	660,00
Instrument seul <sup>2</sup> / parcours personnalisé enfant	197,20	221,80	246,50	271,10	295,80	382,80
Instrument seul <sup>2</sup> / parcours personnalisé adulte	214,20	241,00	267,70	294,50	321,30	415,80
Instrument supplémentaire <sup>2</sup>	190,40	214,20	238,00	261,80	285,60	369,60
Cursus découverte <sup>3</sup>	204,00	229,50	255,00	280,50	306,00	396,00
Chant	340,00	382,50	425,00	467,50	510,00	660,00
<b>Tarifs pour 4 personnes et plus inscrites à l'école</b>						
Eveil	80,00	90,00	100,00	110,00	120,00	165,00
FM seule	160,60	180,70	200,80	220,90	241,00	331,30
Cursus complet <sup>1</sup> enfant	249,60	280,80	306,00	343,20	374,40	514,80
Cursus complet <sup>1</sup> adulte	320,00	360,00	445,60	440,00	480,00	660,00
Instrument seul <sup>2</sup> / parcours personnalisé enfant	185,60	208,80	215,50	255,20	278,40	382,80
Instrument seul <sup>2</sup> / parcours personnalisé adulte	201,60	226,80	216,50	277,20	302,40	415,80
Instrument supplémentaire <sup>2</sup>	179,20	201,60	215,50	246,40	268,80	369,60
Cursus découverte <sup>3</sup>	192,00	216,00	241,60	264,00	288,00	396,00
Chant	320,00	360,00	400,00	440,00	480,00	660,00
<b>Toutes tranches</b>						
Location d'instrument	100,00					
Pratiques collectives	50,00					55,00



Certains tarifs ont été ajustés en fonction de la durée des cours.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs tels qu'annexés.

## 16°/ Adoption des tarifs Piscine

Olivier PINEAU présente les tarifs de la piscine pour l'année 2016/2017 proposés par l'entreprise PRESTALIS qui propose une augmentation moyenne d' 1% sur les tarifs actuels.

GRILLE TARIFAIRE Piscine OBB 2016		Tarifs résidents CCOBB	Tarifs Hors résidents CCOBB
<b>GRAND PUBLIC - ESPACE AQUATIQUE</b>			
Entrée Enfant moins de 3 ans		0,00 € TTC	0,00 € TTC
Entrée Enfant		3,20 € TTC	3,70 € TTC
Entrée Adulte		4,30 € TTC	4,90 € TTC
Carte 10 entrées enfant		27,20 € TTC	33,15 € TTC
Carte 10 entrées adulte		38,30 € TTC	43,50 € TTC
Carte 10 heures		25,00 € TTC	27,50 € TTC
Carte 20 heures		44,80 € TTC	48,00 € TTC
Carte famille		13,20 € TTC	15,30 € TTC
CE 10 cartes de 10 entrées		10% réduction	
CLSH / ALSH		2,50 € TTC	3,20 € TTC
Anniversaire (par enfant)		8,00 € TTC	8,50 € TTC
Location vélo		5,10 € TTC	5,30 € TTC
Location vélo 10 locations		46,00 € TTC	47,00 € TTC
Carte perdue		2,50 € TTC	2,50 € TTC
<b>ACTIVITES</b>			
1 séance activité Classic (Aqua gym/ course natation)		11,10 € TTC	11,60 € TTC
Pass Activité Adulte Classic Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)		242,00 € TTC	258,00 € TTC
Pass Activité Adulte Classic Semestre		126,00 € TTC	132,00 € TTC
Pass Activité DUO 2 gym aqua (2 séances par semaine sur la période scolaire)		394,00 € TTC	424,00 € TTC
Pass Activité DUO 1 gym aqua + 1 cours natation ou cours aquafitness (1 séance de chaque par semaine)		434,00 € TTC	459,00 € TTC
1 séance activité Premier (Aquabike, Aquatraining) (valable 1 an)		13,50 € TTC	13,50 € TTC
10 séances activité Premier (Aquabike, Aquatraining) (valable 1 an)		121,00 € TTC	121,00 € TTC
30 séances activité Premier (Aquabike, Aquatraining) (valable 1 an)		298,00 € TTC	298,00 € TTC
Pass natation Enfant Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)		242,00 € TTC	258,00 € TTC
Pass natation Enfant Semestre		126,00 € TTC	132,00 € TTC
Pass natation Adulte Année (1 séance par semaine sur la période scolaire)		284,00 € TTC	289,00 € TTC
Pass natation Adulte Semestre		146,50 € TTC	152,50 € TTC
Pass jardin aquatique 30 séances (valable 1 an)		202,00 € TTC	212,00 € TTC
Pass jardin aquatique 15 séances (valable 1 an)		111,00 € TTC	116,00 € TTC
Pass free run and swim 10 mois (sept à juin) + 20 heures		95,00 € TTC	105,00 € TTC
Pass Free run 10 mois valable avec Pass année, ou carte 10 et 30 aquafitness, ou abonnements		70,00 € TTC	80,00 € TTC
Séance Stage enfant/adulte		8,60 € TTC	9,20 € TTC
Cours individuel (30 minutes) + entrée piscine		21,70 € TTC	22,40 € TTC
Baignade illimitée (sept à juin) valable avec Pass année		49,00 € TTC	49,00 € TTC
Supplément DUO pass natation + aquafitness		40,00 € TTC	40,00 € TTC
<b>ABONNEMENTS</b>			
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)		190,00 € TTC	215,00 € TTC
SILVER - Accès illimité à l'espace aquatique Trimestre		75,00 € TTC	85,00 € TTC
KID'S ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique Année (engagement de 12 mois de date à date, sans tacite reconduction)		139,00 € TTC	163,00 € TTC
KID'S ENFANT - accès illimité à l'espace aquatique Trimestre		55,00 € TTC	65,00 € TTC
GOLD - Accès illimité Aqua gym + Aquabike + Aquatraining (engagement de 10 mois de septembre à juin, sans tacite reconduction)		550,00 € TTC	560,00 € TTC
GOLD - Accès illimité Aqua gym + Aquabike + Aquatraining Trimestre		230,00 € TTC	235,00 € TTC
<b>SCOLAIRES, CLUBS et ASSOCIATIONS</b>			
Séance Scolaires 1er degré		117,00 € TTC	179,70 € TTC
Séance Scolaires 2e degré		108,50 € TTC	108,50 € TTC
Club et associations location 1 bassin entier 1 heure sans encadrement		130,00 € TTC	130,00 € TTC
Club et associations location 1 bassin entier 1 heure avec encadrement		166,00 € TTC	166,00 € TTC
Club et associations location 1 bassin entier 45 minutes sans encadrement		108,50 € TTC	108,50 € TTC
Club et associations location 1 bassin entier 45 minutes avec encadrement		144,40 € TTC	144,40 € TTC
Mise à disposition de l'équipement à l'autorité déléguée		1 909,00 € TTC	1 909,00 € TTC

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs tels que présentés.

## 17°/ Décisions prises par délégation

### Décisions de la Présidente :

#### 1°/ Urbanisme :

La Présidente n'a pas préempté de biens et n'a pas délégué son DPU.

## LISTE DES DIA RECUES :

Section D n°474	Maître Carole FOUQUET FONTAINE	Marigné Laillé
Section AO n°175	Office notarial - Le Mans	Moncé en belin
Section A n°1023	Maître Emmanuel GAUTIER - Pontvallain	St Ouen en Belin
Section AC n°59 et 178 partie	RESEAU NOTAIRE ET CONSEILS - Laigné en belin	Laigné en belin
Section D n°1711	RESEAU NOTAIRE ET CONSEILS - Ecommoy	Marigné Laillé
Section AM n°22 et 34	M. Ch. LARCHER et PH. MAZUY - Le mans	Teloché
Section AH n°77	RESEAU NOTAIRES ET CONSEILS - Laigné en Belin	Laigné en belin
Section AM n°102	RESEAU NOTAIRES ET CONSEILS - Laigné en Belin	Moncé en belin
Section AB n°177	RESEAU NOTAIRES ET CONSEILS - Laigné en Belin	Laigné en belin
Section AC 36p	RESEAU NOTAIRES ET CONSEILS - Ecommoy	Marigné Laillé

## 2°/ Comptabilité : la liste des engagements a été annexée à la convocation

- Par décision en date du 13 mai 2016, la Présidente a décidé d'effectuer l'annulation des redevances OM pour un montant de 4 619.10 €.
- Par décision en date du 20 mai 2016, la Présidente a décidé d'effectuer l'annulation des redevances OM pour un montant de 1 400 €.

Aucune remarque n'a été formulée.

## **18°/ Questions d'actualité**

### • « Les Lavoirs en Sarthe »

Dans le cadre du projet Tourisme de la CdC, M. GOUHIER présente le programme proposé lors de cet évènement organisé du 22 au 28 juin en partenariat avec les associations de valorisation du patrimoine et financé par le Pays du Mans :

- Mardi 21 juin à 16h30 : Inauguration de l'exposition.
- Du 22 au 28 juin : exposition « Lavoirs en Sarthe » (sauf le samedi 25 juin 2016) à la chapelle Sainte Anne de Laigné-en-Belin. Permanences assurées par les bénévoles des associations du patrimoine de l'Orée de Bercé-Belinois et l'Office de Tourisme d'Ecommoy.
- Samedi 25 juin :
  - 14h30 : Visite guidée du lavoir de Laigné-en-Belin. En compagnie des membres de l'association du patrimoine de Laigné-en-Belin de Janine CHARTIER et d'Annie LOUVEAU
  - 16h : Conférence de Janine CHARTIER et d'Annie LOUVEAU (auteures de l'ouvrage Lavoirs en Sarthe) à la mairie de Laigné-en-Belin, salle du campanile.

M. GERAULT souligne que le Mille-Clubs d'Ecommoy a demandé à faire la même conférence sur les Lavoirs de la Sarthe sans la visite ni l'exposition et que dans leur cas, cette conférence est payante. M. GOUHIER lui répond que pour la CdC, c'est la Pays du Mans qui est le financeur.

- **Intempéries à Marigné-Lailié**

M. CLEMENCE et Mme CHABAGNO remercient les communes pour la participation et l'aide apportée par leurs services techniques dans le cadre des inondations ayant eu lieu à Marigné-Lailié.